

Liberte Politique

/

Nouvelle victoire judiciaire pour l'Agrif

Article rédigé par *AGRIF*, le 23 janvier 2018

La cour d'appel de Nancy [vient d'infirmier très sévèrement](#) l'in vraisemblable jugement du tribunal de Briey sur la profanation du cimetière par deux jeunes inspirés par un antichristianisme d'affirmation sataniste. Elle fait droit aux conclusions et à la plaidoirie de Me Jérôme Triomphe, arguant du fait irréfutable d'une volonté idéologique délibérée de profanation anti-chrétienne. Elle juge ainsi :

« la Cour trouve donc dans les faits mêmes des éléments suffisants pour estimer que le comportement, que les mineurs admettent avoir eu, porte objectivement atteinte au respect de l'identité chrétienne et sont dès lors constitutifs d'une faute civile vis-à-vis de l'AGRIF dont l'objet statutaire est précisément de lutter contre le racisme anti-chrétien ».

C'est au moins le 40e procès gagné par l'Agrif.